

COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 JUILLET 2021

L'An deux mille Vingt et un

Le Sept Juillet , le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Juin 2021

PRESENTS : FROMENT R. ROBIN A. SUREAU M., BOURNEL P., KLEIN-ARRIGHI A-C, FERREIRA S., CLOCHETTE S., GROLLEAU D., SOUCEK Nathalie

ABSENTS : ARCHAMBAUD M., TRAVAUX J. ADAM-GAY V.(excusés)

Pouvoir de Mme ARCHAMBAUD Monia à Mr FROMENT René

Pouvoir de Mr TRAVAUX Jacques à Mr GROLLEAU Denis

Pouvoir de Mme ADAM-GAY Véronique à Mme KLEIN-ARRIGHI Anne Claire

Secrétaire de séance : Mr BOURNEL Paul

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 25 Mai 2021
- Proposition rénovation parking Rue de la Cure
- Déclaration de sous traitance, rénovation Rue de la Voie
- Avenant n°1 Convention groupement de commandes gros entretien de voirie
- Devis remplacement du portique au Pont des Cinq Abbés
- Vente de lots au lotissement de La Passerelle
- Proposition de l'Association des Francas : participation financière « Colos apprenantes »
- Demande de subvention de l'association JSP Les Pertuis
- Convention de partenariat Association Actif Emploi
- Convention de prestation de services entre la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et la Commune de Luçon relative à Gestion du service de transport collectif 'La Luciole »
- Convention de prestation de services entre la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et la Commune de La Tranche Sur Mer relative à Gestion du service Public des navettes « Fun'Bus » et « Ecobus »
- Demande d'occupation du domaine public emplacement d'un service repassage ambulancier
- Demande adhésion fondation du Patrimoine
- Avis la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole présentée par l'Etablissement Public du Marais Poitevin en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective (enquête Publique du 28 juin au 30 juillet 2021)
- Demande autorisation de mise en place temporaire d'un mobil home
- Fête du 14 Juillet 2021
- Questions diverses

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal,

- Accepte la rénovation du parking situé au 2, Rue de la Voie pour un montant de 10 122.50 € HT, travaux effectués par l'entreprise Eiffage
- Informe de la sous-traitance du Marché Public et mise en sécurité de la Rue de la Voie
- Accepte l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes gros entretien de voirie
- Accepte le remplacement du portique des 5 Abbés par la pose de buses de chaque côté du Pont des 5 Abbés
- Accepte la vente des lots 6/7/18/19 et 41 au Lotissement de La Passerelle
- Accepte la proposition de séjours « colos apprenantes » en partenariat avec l'Association des Francas, 7 enfants sont inscrits
- Vote une subvention de 100 € à l'Association des Jeunes sapeurs-pompiers Les Pertuis
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'association Actif Emploi
- Est informé de la convention de prestation de services entre la CCSVL et les communes de La Tranche Sur Mer et Luçon (service du transport collectif)
- Accepte la demande d'occupation du domaine public, pour l'emplacement d'un service ambulancier (prestation de repassage)
- Décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine de Vendée, montant de la cotisation annuelle : 75.00 €
- Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole présentée par l'Etablissement Public du Marais Poitevin en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), enquête publique du 28 juin 2021 au 30 juillet 2021
- Autorise le stationnement de deux Mobil-homes sur des propriétés, autorisations données pour un an à compter du 7 juillet 2021
- Est informé que la Fête du 14 Juillet 2021 n'aura pas lieu cette année, compte tenu de la crise sanitaire, la municipalité n'a pas pu anticiper la préparation de la manifestation en amont.
- Questions diverses
- Levée de séance à 23 h 00